



La Bouerdefle*

* Traduction patoisanne; en français, *la commère*

BULLETIN D'INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE L'OFFICE DU TOURISME
CH-1899 TORGON-VIONNAZ (VALAIS) SUISSE N° 28 – JUIN 1992

- 5 -

Fracette sur Torgon

Rares sont ceux qui ne connaissent pas ce merveilleux belvédère, situé à près de 1360 m., qui surplombe la station et la plaine du Rhône et nous offre le grandiose panorama des Alpes vaudoises et de sommets valaisans tels que le Grand-Combin.

But de promenade en été, mais aussi en hiver quand la neige se fait rare, ce site a la chance de bénéficier d'un ensoleillement exceptionnel. Ne dit-on pas qu'il fut en compétition avec Leysin lorsque l'on envisagea la construction de sanatoriums... C'est peut-être en raison de voies de communication plus aisées que Leysin l'emporta.

Les alpages ne manquent pas dans notre région: Dravers-Conche, Plan du Croix-Recon, La Croix-Chétillon, Eusin.

Alors pourquoi Fracette? Elle n'est pas une propriété bourgeoise, mais appartient à une famille, ce qui en fait son intérêt. Nous avons eu le plaisir de bavarder avec M. Paul Mariaux, de Mayen, qui nous a reçus avec une grande cordialité. Agé de 82 ans - à son âge on a rien à cacher, au contraire - il est monté pour le premier été à l'alpage de Dravers à l'âge de quatre ans. Avec grand-papa et papa, cela va sans dire... Non, vous ne voudriez pas qu'il ait commencé à traire de dix à quinze vaches à cet âge!

Est-ce cette précocité qui lui a donné le plaisir de vivre à l'alpage? Il ne cache pas que, entre neuf et treize ans, il lui était parfois pénible de ne pas pouvoir participer à la Fête-Dieu comme ses copains, de n'avoir que les sons joyeux des cloches de Revereulaz pour le consoler et le reconforter, les vaches ne connaissant pas les jours fériés...

De la Jorette, nous voyons deux chalets distants d'environ quatre cents mètres. Car il y avait la Fracette aux Mariaux et la Fracette aux Bressoud (de Vionnaz). Un document, daté du 30 janvier 1904, libellé par le géomètre S. Wuilloud de Collombey, nous apprend que "...la propriété de Fracettaz, appartenant aux frères Mariaux de Mayen sur Vionnaz... contient huit mille neuf cent quinze perches, soit 802,38 m², non compris le triangle contenant 143 perches au midi de la propriété et revendiqué par les frères Mariaux." Un autre document établi en 1932 nous donne la liste des membres du consortage de la Fracette aux Mariaux. Y figurent neuf Mariaux, plus Thérèse Fracheboud (née Mariaux), Augustine Bressoud (née Mariaux) et Elodie Vannay.

Dans une autre liste datée de 1937, on relève que Mme Andrée Vannay a hérité de sa mère Elodie. Chacun des membres du consortage est propriétaire d'une partie de l'alpage divisé en 1000 parts (pour un partage plus facile).

Ainsi Rémy Mariaux (père de Paul) avec Paul et René ont environ 190 parts; René (un oncle de Paul) également. A cette époque, Fracette n'était occupé qu'au printemps et en automne; durant l'été, le bétail se trouvait dans un autre alpage, plus élevé,

en particulier à Dravers. La jouissance du chalet et de l'alpage de Fracette se faisait en fonction des parts attribuées à chacun.

Certains membres du consortage ayant renoncé au bétail, Paul Mariaux rachète leurs parts. Il devient ainsi propriétaire de la presque totalité de la Fracette aux Bressoud. De plus, des échanges de terrain permettent d'augmenter la surface qui, de 80'097 m² en 1937 passe à 154'000 m². Depuis 1949, le pâturage est occupé durant toute la saison d'estivage.

Paul Mariaux a remis la Fracette et le chalet datant de 1903 à son fils Frédy qui en est le propriétaire aujourd'hui. Le second chalet appartient à ses autres enfants, M. Henri Mariaux et Mme Rita Trisconi.

Nous avons rencontré un homme plein d'optimisme, qui ne craint pas que les alpages pourraient être désertés un jour, malgré les problèmes qui attendent le monde agricole avec la future Communauté européenne. Le souhait qui lui tient à coeur: que l'un de ses petits-fils, que la somme de travail ne rebutera pas, assure la succession.

A tous ceux que les faits du passé intéressent, nous recommandons l'ouvrage de Jean-Marie Bressoud, "Villages de chez nous", en vente au secrétariat de la Société de développement.

André Meyer

Sagesse paysanne

Le véritable *Messenger boiteux* a publié à partir de 1987 un choix de proverbes issus des fiches et publications du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, que Mme Christine Barras, Dr ès lettres de l'Université de Neuchâtel, a mentionnés dans sa thèse *Les proverbes dans le patois de la Suisse romande*. Quelle justesse d'observation et quel pittoresque dans ces préceptes issus d'une sagesse paysanne millénaire. En voici un extrait:

Argent, honnêteté, bonheur

L'argent a raison partout.

L'argent est rond, il s'en va facilement.

Ce ne serait rien de ne pas avoir d'argent, si on n'en avait pas besoin.

Les sous, ce n'est pas tout, mais c'est déjà quelque chose.

Bâtir

Pour bâtir, il faut avoir deux bourses: une pour commencer, l'autre pour terminer.

Pour bâtir une maison, il faut trois monceaux: un de sable, un de pierre et un d'argent.

Travail, profit, salaire

Il faut gagner son pain soi-même pour savoir combien il coûte.

N'est pas pauvre qui a deux bons bras.